



AGENDA 21 du Conseil général
Bilan 2006-2009—démarche 2010-2014
Séance plénière du 5 juillet 2010

Sommaire:

- I. Introduction**
- II. La démarche « Agenda 21 » du Conseil général engagée depuis 2003**
- III. La démarche « Agenda 21 (2010-2014) »**
- IV. Déroulé de la séance**
- V. Biographie de Bettina Laville**

Contact presse:

CG29/ M.MORVAN/ maud.morvan@cg29.fr / 02.98.76.64.20 / 06.30.01.82.67

I. Introduction

• **Le développement durable... une nouvelle façon d'agir**

Depuis le 19e siècle, le développement des sociétés occidentales repose sur l'économie de marché. Dans le même temps, la durée de vie s'allonge, le confort s'accroît et l'accès aux services et aux biens s'améliore. Ce mode de développement s'appuie sur une exploitation de plus en plus intense des ressources naturelles, et accentue les inégalités à l'échelle internationale, entre le Nord et le Sud, ou au sein même de notre pays.



• **Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?**

Un Agenda 21 - comme 21e siècle - est un programme d'actions concrètes mis en œuvre dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Il a pour objectif de répondre aux 5 grandes finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

• **Quelles actions dans un Agenda 21 ?**

Un agenda 21 doit s'attacher à privilégier des actions conciliant la cohésion sociale, la protection de l'environnement et le développement économique.

Exemples pour une collectivité locale :

- **Développer les transports en commun, c'est** : Réduire des nuisances liées aux émissions de CO₂, augmenter le pouvoir d'achat des ménages : la voiture est le 2e poste budgétaire avant l'alimentation, encourager la mobilité pour faciliter le retour à l'emploi et rompre l'isolement des personnes âgées.
- **Construire ou rénover un bâtiment, c'est** : appliquer des critères environnementaux (*choix des matériaux*), concevoir des bâtiments sobres en énergie, prévoir l'accessibilité pour tous les publics (*situation géographique, accès handicapés*), favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté, en intégrant des clauses d'insertion dans les appels d'offres.
- **Consommer et produire responsable, c'est** : favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, accompagner les activités économiques et les filières locales (*limitant les déplacements*), veiller à la santé publique en favorisant l'accès à une nourriture de qualité et en menant

II. La démarche « Agenda 21 » du Conseil général engagée depuis 2003

• **A l'origine , une volonté politique**

Nos objectifs étaient les suivant:s

- ◆ **Respecter**, dans notre action et à notre échelle, les engagements pris à Rio en 1992
- ◆ **Renforcer l'intérêt des Finistériens pour l'action publique** en leur permettant de mieux comprendre le sens de nos décisions, en les associant plus fortement au processus de décision et donc aussi en améliorant la qualité de nos politiques et de nos interventions ;
- ◆ **Adapter le fonctionnement et l'organisation du service public départemental**, aux légitimes exigences de qualité de vie des Finistériens et des conditions de travail de nos agents ;
- ◆ **Acquérir par la qualité de notre action, une légitimité pour mobiliser l'ensemble des acteurs finistériens.**

« Il ne s'agissait pas de suivre une mode mais réellement de rechercher un développement de notre territoire respectueux de l'environnement et conjuguant solidarité et démocratie. »

Pierre Maille

La démarche a couvert la période 2006-2009 et s'est inscrite en réponse aux **5 enjeux** identifiés, à travers le diagnostic du territoire :

- ◆ Renforcer les solidarités,
- ◆ Construire une économie solidaire et responsable,
- ◆ Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde,
- ◆ Préserver et anticiper pour prévenir,
- ◆ Mobiliser par l'exemple.

La démarche Agenda 21 représente un réel programme de travail hiérarchisé dans le temps. Elle exige de la part du Conseil général d'instaurer des méthodes de travail particulières : transversalité, partage de l'information, démocratie participative et évaluation.

• **Une forte mobilisation et concertation en interne**

Sensibilisation, au développement durable, à la démarche d'Agenda 21
Formation des agents et des élus

- **Une consultation externe des partenaires et de la population**

Pour enrichir le projet du Conseil général

- **Vote de l'Agenda 21 (2006-2009) du Conseil général**

Voté par l'Assemblée départementale le 6 juillet 2006

- **Une mise en œuvre concrète des actions (voir pages 13 à 32 du rapport)**

De nombreuses politiques et interventions ont évolué : l'accessibilité, la politique de logement, la petite enfance, l'aide à la personne, l'insertion, les interventions économiques, les déplacements, le cadre de vie, la voirie, l'énergie, l'eau et assainissement, les contrats de territoire, le coefficient de solidarité, etc.

**Sur 122 actions retenues en 2006,
115 sont aujourd'hui engagées.**

Afin de mesurer les avancées et les résultats obtenus, **la démarche a été évaluée par un Cabinet de notation extérieur : BMJ Ratings**. Les deux évaluations ont démontré l'évolution de la démarche et ont permis de constater quels étaient les axes d'amélioration. Les résultats des évaluations extérieures, le regard des partenaires ont reconnu la qualité de la démarche, qui s'est vue récompenser par plusieurs distinctions:

- ♦ **L'Agenda 21 a été labellisé**, début 2008, par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Le Département du Finistère fait partie des 3 premiers départements labellisés.
- ♦ Les **Rubans du développement durable**, fin 2008, pour sa démarche.

Pour la période 2010 –2014, nous appuyant sur l'expérience acquise, nous avons l'ambition d'aller plus loin....

III. La démarche « Agenda 21 (2010-2014) »

Un état des lieux

Le Conseil général a souhaité conserver **les cinq enjeux identifiés en 2006** (cf page 3 du [dossier de presse](#)). Les enjeux qui structuraient la première démarche Agenda 21, s'affirment comme étant toujours d'actualité et symbolisent ainsi la continuité entre les deux démarches.

Une élaboration dans la participation

Des rendez-vous participatifs internes et externes se sont déroulés à l'automne 2009 et ont permis de tirer un premier bilan de la démarche ainsi que de nourrir la phase d'élaboration de l'Agenda 21 (2010-2014).

Les consultations des partenaires et de la population qui se sont déroulées aux mois d'avril et mai ont complété l'élaboration de la démarche Agenda 21 (2010-2014).

L'ensemble des axes d'intervention du Conseil général a été synthétisé et exprimé en objectifs de natures diverses.

Ainsi, **6 objectifs stratégiques** donnent le sens global de l'action de la collectivité. Ils sont déclinés en **29 objectifs intermédiaires qui précisent les ambitions du projet départemental**. L'activité des services sera quant à elle guidée par **101 objectifs opérationnels** qui donnent le sens de l'action sur les thématiques, vers les publics et avec nos partenaires. Tous ces objectifs opérationnels se déclinèrent progressivement en **plans d'actions** qui traduiront la mobilisation du Département au service des Finistériens. Cette structuration en objectifs hiérarchisés et plans d'actions, facilitera la nécessaire évaluation des interventions de la collectivité.

6 objectifs stratégiques ont émergé de ce travail de concertation:

- Faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère,
- Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques ;
- Agir pour un développement au service des hommes et des territoires ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens ;
- Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine Finistérien
- Agir pour un service public de qualité.

29 priorités pour 2010-2014

6 d'entre elles revêtent une importance particulière pour le Conseil général:

- **Le logement**, repéré comme une préoccupation majeure pour nombre de Finistériens ;
- **Les grands enjeux énergétiques**, la sécurité énergétique du Finistère étant fragile malgré un potentiel d'énergies renouvelables, marines en particulier
- **La dynamique économique** finistérienne, autour des atouts majeurs du département, pour tirer parti des mutations en cours ;
- **La mer et le littoral**, caractéristique spécifique de notre territoire ;
- **L'accessibilité de tous à la culture**, aux sports et aux loisirs, nécessaire à la cohésion sociale, qui ne doit pas être la victime des réformes en cours ;
- **Le développement des services au public** dans les territoires, marque de notre attachement à l'égalité des citoyens, alors que l'Etat réduit le nombre de ses fonctionnaires et l'implantation de ses services.

7 incontournables:

qui représentent les valeurs que nous nous sommes collectivement données, qui doivent devenir systématiques et intégrer l'ensemble de nos politiques, de nos actions et de nos pratiques.

3 incontournables nous concernent tous:

- égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap
- égalité Femme-Homme, qui bien que rendue obligatoire par la loi, elle connaît encore de nombreux freins et résistances
- l'accès aux politiques, aux équipements et aux services

4 incontournables précisent nos méthodes de travail au sein du Conseil général:

- généraliser l'évaluation de nos actions politiques et interventions
- construire une prospective et des visions partagées du territoire
- partager l'information pour associer tous les agents à la vie de la collectivité et favoriser la transversalité
- inscrire la démocratie participative dans le processus de décision du Conseil général pour en faire un outil d'aide à la décision, de mobilisation de nos citoyens et un laboratoire d'idées.

« Enfin, se pose la question des contraintes budgétaires imposées aux collectivités locales par la crise économique, la réforme de la fiscalité locale et la volonté du gouvernement. N’y a-t-il pas là un frein au développement durable ?

En affirmant que le développement durable est un processus et non un catalogue d’actions qui s’ajouteraient au quotidien, nous devons au contraire en faire un levier de mobilisation collective, un ferment d’innovation, une exigence de cohérence et de qualité pour l’action départementale.

On voudrait nous contraindre à rétrécir nos interventions à la distribution d’allocations ? Plutôt que de subir, continuons à démontrer notre capacité d’initiative, fidèle à l’esprit de la décentralisation. Recherchons, avec nos concitoyens, comment améliorer en permanence nos réponses aux besoins des territoires et de leurs habitants, comment réduire les inégalités, comment contribuer à plus de cohésion sociale et donner à chacun une place digne et reconnue.

Voilà l’ambition qui porte notre Agenda 21 pour la période 2010-2014, celle que nous avons pour le Finistère. »

Pierre Maille

IV. Déroulé de séance plénière du lundi 5 juillet

Bilan de l'Agenda 21 2006-2009

Introduction – Pierre Maille

Rappel de la démarche Agenda 21 2006-2009

Film bilan Agenda 21 2006-2009

Intervention de Bettina Laville

- Réactions au bilan de la démarche 2006-2009
- Intervention : le développement durable dans le contexte actuel : « Est-ce qu'en période de crise le développement durable a toujours sa pertinence ? - - En quoi le développement durable peut-il contribuer à structurer le projet d'une collectivité ? »

La démarche 2010-2014

Présentation de la démarche 2010-2014 – Pierre Maille –

- Présentation de l'état des lieux du Finistère, de la consultation et des enjeux
- Incontournables
- Projet stratégique : 29 priorités
- Nouvelle organisation budgétaire autour du projet stratégique 2010-2014

Débats

Intervention de Bettina Laville

Modalités de mise en œuvre de la démarche 2010-2014

Vote d'adoption de l'Agenda 21 (2010-2014)

Fin de la séance

V. Biographie de Bettina Laville

Bettina Laville



- ◆ **Docteur en lettres modernes**, diplômée de Sciences Po et de l'ENA
- ◆ **Avocate associée** chez Landwell PwC
- ◆ **Professeure associée en Développement Durable** à l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines

- ◆ **Directrice de cabinet du Ministre de l'Environnement**, Brice Lalonde, de 1991 à 1992
- ◆ **Conseillère pour l'Environnement** du Premier Ministre, Pierre Bérégovoy, jusqu'en 1993
- ◆ **Conseillère chargée de l'environnement et du développement durable**, auprès de François Mitterrand jusqu'en 1995
- ◆ **Conseillère pour l'aménagement du territoire et l'environnement** au cabinet du Premier Ministre Lionel Jospin, 1997-2001
- ◆ **Membre de la délégation officielle du Sommet de Johannesburg** en 2002, elle s'attache, par ses écrits et ses engagements (*Manifeste pour l'environnement au XXIème siècle* en collaboration avec Jacques Leenhardt, Actes Sud, 1996) à promouvoir le développement durable.

- ◆ **Conseiller d'Etat**, auteur du rapport : *Transparence des consultations régionales et du forum Internet du Grenelle Environnement*, en 2007

- ◆ **Membre de la Commission du Grand Emprunt** en septembre 2009,

- ◆ **Présidente d'honneur du Comité 21**. Bettina Laville a récemment dirigé les travaux du rapport : *Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités* ; produit par le Comité de prospective du Comité 21

- ◆ **Fondatrice de l'association Vraiment Durable**, Bettina LAVILLE siège au Conseil d'administration de plusieurs ONG œuvrant pour le développement durable (4D, Terra fonda...) et collabore à diverses revues.